

FONDS SOCIAL



Rapport annuel
2019



Sommaire

1. Editorial de la Présidente	3
2. Rapport de la Directrice	4
3. Rapports issus du quotidien des membres	8
4. Bilan	11
5. Comptes annuels	12
6. Annexe aux comptes annuels	12
7. Commentaires sur le bilan et les comptes annuels	14
8. Rapport de révision	16
9. Organes (membres, comité, resp. de secteurs, Secrétariat général)	17

1 Editorial de la Présidente



J'ai le plaisir de pouvoir tirer un bilan positif de l'exercice 2019 de FONDSOCIAL. Les processus opérationnels sont bien établis et consolidés, les affaires courantes peuvent être traitées efficacement et les dépenses administratives ont été réduites une fois de plus.

Au niveau stratégique, l'approbation du catalogue de prestations 2020 – 2022, adapté, représente l'achèvement d'un projet central. La base qui était valable depuis le début du fonds sur la formation professionnelle a été révisée dans le cadre d'un processus large ; ensuite, elle a été soumise à l'Assemblée générale, qui l'a approuvée.

Le catalogue de prestations définit quelles prestations de SAVOIRSOCIAL et des OrTras cant./ rég. sont financées par FONDSOCIAL. En outre, il constitue la base pour les comptes rendus annuels de SAVOIRSOCIAL et des OrTras cant./ rég. par rapport à FONDSOCIAL.

Le comité s'est penché de manière approfondie sur les bases et les processus actuels, en les évaluant, les précisant ou les adaptant au besoin. Alors que, dans les débuts, le comité a dû créer des fondations basées sur des situations théoriquement attendues, il peut maintenant s'appuyer de plus en plus sur l'expérience acquise. A titre d'exemple, on peut mentionner les demandes de prestations extraordinaires. Les types de projets déposés et les questions qui se posent pour l'évaluation de ceux-ci peuvent maintenant être traités plus précisément sur la base des premières expériences. Celles-ci aident le comité à continuer à développer les processus et les bases de décision.

La mise en œuvre du règlement sur le fonds pour fluctuations a de grandes conséquences. Ce règlement prévoit que le fonds pour fluctuations doit au minimum tous les 6 ans présenter un solde de CHF 0.-. Ce fut le cas à la fin 2019 et cela comme implication qu'un montant d'environ CHF 470'000 est remboursés aux entreprises.

Pour la poursuite de son développement, FONDSOCIAL peut compter sur un comité bien actif, sur le soutien énergique de sa Directrice Catherine Bass et de son équipe, sur les membres de l'association, qui s'engagent de manière exemplaire ainsi que sur les entreprises, qui remplissent leurs obligations de manière fiable.

Je tiens à remercier toutes les personnes impliquées.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'E. Müller'.

Esther Müller
Présidente

2 Rapport de la Directrice



2.1 Avant-propos

La tâche principale de FONDSSOCIAL est de fournir aux organisations cantonales du monde du travail (OrTras) (santé et social) et à l'organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social SAVOIRSOCIAL des moyens financiers afin qu'elles puissent mener à bien leur mission. Cette mission comprend le fait de garantir une formation professionnelle de base et une formation professionnelle supérieure de haute qualité dans les deux cas, afin que, à l'avenir, il y ait toujours suffisamment de spécialistes à disposition pour l'accompagnement des enfants, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Ces moyens sont fournis chaque année à FONDSSOCIAL par les entreprises actives dans le domaine social.

2.2 Envoi de l'auto-déclaration et demande de non-soumission

A fin 2019, toutes les entreprises qui avaient reçu en début d'année le formulaire d'auto-déclaration ou le formulaire de non-soumission, avaient transmis leurs données. 74 % des déclarations ont été transmises par voie électronique, soit 1.8 % de moins que l'année précédente. L'objectif que toutes les entreprises transmettent leurs données par voie électronique n'est pas encore atteint, et cela constitue un défi à relever par FONDSSOCIAL dans les années à venir.

Les déclarations reçues ont été contrôlées pour vérifier qu'elles étaient bien complètes ; des coups de sonde ont été réalisés pour vérifier qu'elles avaient été correctement remplies. Les indications ont été corrigées dans les cas où cela était nécessaire.

A fin 2019, le nombre d'entreprises temporairement non soumises était de 566. Ces entreprises non soumises reçoivent chaque année deux formulaires : un formulaire « demande de non-soumission » et un formulaire de déclaration pour le cas où elles seraient nouvellement soumises. Cette manière de procéder a fait ses preuves, car chaque année, quelques-unes de ces entreprises sont nouvellement soumises.

2.3 Paiements et restitutions de contributions

En 2019, 3507 entreprises étaient soumises au fonds en faveur de la formation professionnelle, soit 76 de moins qu'en 2018. Certaines entreprises ont cessé leur activité et d'autres ont fusionné.

La « morale de paiement » des entreprises est en général excellente. Pour quelques entreprises seulement, 3 rappels ont dû être envoyés. L'encaissement de la créance a

nécessité une réquisition de poursuite pour 4 entreprises. Ces chiffres correspondent à ceux des années précédentes. A fin 2019, il n'y avait que 0.1% de contributions encore en souffrance.

Cette année également, des contributions qui avaient été payées «à double» ou pour un montant trop élevé ont été remboursées.

2.4 Décisions exécutoires

En 2019, 5 décisions exécutoires ont été envoyées aux entreprises en retard de paiement, en raison de « non remise de déclaration ». Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), Berne, n'a reçu aucun recours contre les décisions exécutoires. Dans ces conditions, les factures ont pu être établies.

2.5 Gestion des adresses

La gestion de la base de données reste l'un des défis à relever par FONDSSOCIAL, car les entreprises n'ont pas l'obligation de s'annoncer spontanément. La mise à jour de la base de données est effectuée grâce à diverses sources de données, à la recherche sur Internet, aux listes cantonales officielles ainsi que grâce au soutien précieux des organisations cantonales du travail.

2.6 Communication avec les entreprises

Le nombre d'appels téléphoniques entrants au Secrétariat général a légèrement augmenté par rapport à 2018. Cela s'explique très probablement par les efforts faits pour envoyer les déclarations par voie électronique, ce qui a provoqué des incertitudes et conduit à certaines questions d'ordre technique. A part cela, les questions ont porté sur le champ d'application du fonds en faveur de la formation professionnelle et sur les bases légales. Les demandes par E-mail ont été moins nombreuses en 2019 qu'en 2018. Concrètement, il y a eu une diminution de 75 % depuis 2012.

2.7 Délimitation par rapport à d'autres fonds en faveur de la formation professionnelle

Fonds cantonaux en faveur de la formation professionnelle

En 2019 à nouveau, aucun problème de délimitation entre les prestations du fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social et celles des fonds cantonaux en faveur de la formation professionnelle n'a été constaté. Il est garanti que les entreprises ne doivent pas payer à deux ou plusieurs fonds pour la même prestation.

Entreprises mixtes

Jusqu'à la fin de 2012, les entreprises qui étaient soumises à un autre fonds en faveur de la formation professionnelle (fonds de branche), versaient également des contributions au fonds correspondant. Grâce à des conventions, il a pu être garanti que les entreprises ne

doivent payer des contributions qu'au fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social.

En contrepartie, FONDSSOCIAL verse un montant annuel forfaitaire au fonds en faveur de la formation professionnelle des horticulteurs et fleuristes, au fonds en faveur de la formation professionnelle des menuisiers et également au fonds de la communauté d'intérêts des artisans du bois. Les conventions sont adaptées au besoin aux nouvelles conditions existantes.

2.8 Comité

Le comité est l'organe stratégique du fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social. Durant l'année sous revue, trois réunions du comité ont eu lieu. Une réunion prévue n'a pas eu lieu, mais le comité a traité deux questions par voie de circulation. Les sujets suivants ont été traités :

- Finances (comptes, bilan, plan financier à moyen terme, stratégie financière);
- Controlling;
- Préparation de l'Assemblée générale ;
- Traitement de cinq demandes de moyens provenant du fonds pour fluctuations et pour prestations extraordinaires ;
- Différentes demandes de membres.

La composition du comité a changé en 2019. Liliane Ryser et Rita Blättler ont quitté le comité. Elles méritent un tout grand merci pour leur engagement et leur coopération. Lors de l'Assemblée générale 2019, Maria von Ow (responsable de l'OrTra Social Schaffhouse) a nouvellement été élue au comité. Katrin Fuhrer (co-secrétaire générale de SAVOIRSOCIAL jusqu'à fin octobre 2019) intègre le comité ad interim jusqu'aux élections 2020.

2.9 Assemblée générale

En 2019 une Assemblée générale ordinaire a eu lieu. Les points principaux traités ont été les élections ainsi que l'approbation du catalogue de prestations, des comptes et du bilan pour l'exercice 2018. Sur tous les points, il y a eu une approbation à l'unanimité. La décharge a été accordée au comité. Le plan financier à moyen terme a été discuté et approuvé.

2.12 Rapport au SEFRI

Le Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'innovation est l'organe de surveillance de FONDSSOCIAL (selon Loi fédérale sur la formation professionnelle, art. 60 al. 7). FONDSSOCIAL a l'obligation de remettre un rapport d'activités au SEFRI. La Direction a remis ce rapport en juin 2019 ; il a été approuvé par le SEFRI.

2.13 Personnel du Secrétariat général

Une collaboratrice spécialisée et un collaborateur spécialisé (jusqu'à fin novembre) ont travaillé au Secrétariat général, en plus de la Directrice. Cela représente un total de 140% en postes. Dès janvier 2020, il n'y aura plus que 2 personnes (130%) au service de FONDSSOCIAL.

2.14 Remerciements

Je tiens à remercier sincèrement les membres du comité pour la confiance qu'ils nous ont accordée et pour leur coopération constructive. Un grand merci également aux deux employés du Secrétariat général, qui ont bien conseillé les entreprises et qui ont fait en sorte que les affaires courantes soient gérées sans accrocs.

Je remercie les collaborateurs actifs au SEFRI, la comptable et les réviseuses pour la collaboration attentionnée et efficace.

Et, « last but not least », je remercie toutes les entreprises pour la transmission dans les délais des documents et pour le paiement des contributions ; la communication ouverte avec elles a été très appréciée.

Je me réjouis à l'idée de la poursuite d'une bonne collaboration.



Catherine Bass
Directrice

3 Rapports issus du quotidien des membres

Les contributions payées par les entreprises à FONDSSOCIAL sont utilisées par les organisations cantonales du monde du travail (OrTras) et par SAVOIRSOCIAL, organisation faîtière du monde du travail du domaine social, pour fournir les prestations figurant dans le catalogue de prestations. Dans ce contexte, deux rapports succincts sont présentés, concernant SAVOIRSOCIAL et l'OrTra santé-social du canton de Fribourg. Ce ne sont là que deux exemples du grand travail qui est fait chaque année. Les sites Internet des OrTras cantonales et de SAVOIRSOCIAL permettent d'accéder à d'autres informations sur les tâches effectuées.

Rapport succinct de l'OrTra santé-social Fribourg

Activités de l'OrTra Fribourg : une grande diversité

Deux soirées d'informations ont eu lieu en novembre 2019 (une pour chaque langue), lors desquelles 16 apprenti-e-s et 13 maître-sse-s d'apprentissage ont tenu un stand pour leurs associations respectives (Fédération des crèches et garderies fribourgeoise, INFRI, AFIPA, HFR, Spitex), sur lequel ils présentaient leur profession dans un domaine d'activité spécifique. Les visiteurs-euses (jeunes des cycles d'orientation de tout le canton et leurs parents) ont apprécié les conseils personnalisés des spécialistes. Cela leur a permis de comparer les différentes activités possibles avec une seule et même formation. Ces réunions permettent de compléter les informations disponibles lors du forum des métiers Start!, qui a lieu tous les deux ans.

Pour la première fois, le comité de l'OrTra a organisé un grand apéritif lors de la cérémonie de remise des diplômes du Service de la formation professionnelle à Forum Fribourg, pour les diplômé-e-s de 2019 et leurs accompagnant-e-s. Ce geste a été très apprécié. Près de 400 personnes ont levé leur verre à la santé des nouveaux diplômé-e-s du canton. L'événement va être renouvelé en 2020 sous la même forme. Précédemment, l'apéritif avait lieu dans les locaux de l'OrTra et les personnes intéressées devaient s'y rendre avant la cérémonie de remise des diplômes. Pour cette raison, et également en raison du trafic routier important ce jour-là en raison de la manifestation cantonale réunissant près de 2000 personnes à Fribourg, la participation à l'apéritif n'était pas optimale.

Plusieurs innovations ont été introduites en 2019 en ce qui concerne la formation continue et le perfectionnement pour les maître-sse-s d'apprentissage en entreprise. Pour les différentes offres, nous avons pu compter sur des spécialistes de grande qualité comme intervenant-e-s. Les exposés ont suscité un grand intérêt et les inscriptions ont été nombreuses. Proposer des cours en allemand reste néanmoins un défi. Il n'y a que quelques formateurs-trices germanophones disponibles et le nombre minimum de participant-e-s a été réduit afin de garantir que les cours puissent avoir lieu. L'ensemble de l'offre pour 2020 est disponible en ligne sur www.ortrafr.ch.

L'OrTra organise en collaboration avec l'Ecole professionnelle Santé - Social (ESSG) pour chacune des deux langues une réunion annuelle des formateurs-trices en entreprise et des maître-sse-s d'apprentissage pour toutes les professions. Lors de telles réunions, l'OrTra dispose de deux secteurs. Dans l'un des secteurs, elle communique les particularités des CI en tant que prestataires cantonaux. Dans l'autre secteur, elle donne des informations sur l'OrTra en tant qu'association, qui représente les institutions de formation pour les questions générales en matière de formation professionnelle. A cette

occasion, l'ESSG attire l'attention sur différents éléments importants de la formation professionnelle. Les représentant-e-s de la pratique ont beaucoup apprécié cette formule, qui offre une bonne occasion pour la coopération entre lieux d'apprentissage. Informations complémentaires : <https://www.ortrafr.ch/fr/seances-551.html>

Rapport succinct de SAVOIRSOCIAL

Nouveaux examens professionnels dans le domaine de l'insertion professionnelle

Il y aura bientôt dans le domaine de l'insertion professionnelle deux nouveaux diplômes reconnus au niveau fédéral : l'examen professionnel d'accompagnant-e socioprofessionnel-le avec brevet fédéral et celui de job coach avec brevet fédéral seront probablement mis en vigueur au deuxième trimestre 2020 par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). L'an passé, SAVOIRSOCIAL a intensivement travaillé au développement des règlements d'examen et directives correspondants. Durant plusieurs workshops, des spécialistes issus de la pratique et des représentant-e-s des associations de branche ont élaboré les examens professionnels sous la conduite d'une experte en la matière.

Règlement d'examen et directives constituent la base d'un examen professionnel : ils donnent des explications sur le profil professionnel et déterminent les conditions que chacun doit remplir pour pouvoir être admis à l'examen. Il y a également une description des formes d'examen et des compétences qui y sont examinées. A la base des règlements d'examen et des directives, il y a un profil de qualification. Celui-ci a été élaboré en amont, après une analyse détaillée du champ professionnel et des besoins, en collaboration avec des expert-e-s de la pratique et de la formation ; le profil définit quelles compétences les personnes qualifiées doivent posséder pour pouvoir agir de manière professionnelle dans les différentes situations de travail. Les employeurs peuvent tirer du profil de qualification des informations sur les capacités acquises par les personnes titulaires d'un tel diplôme.

Les deux examens professionnels seront réalisés pour la première fois en automne 2021. Ils s'adressent à des personnes qui sont déjà au bénéfice d'une expérience professionnelle dans les champs de travail « accompagnement socioprofessionnel » ou « job coaching » et qui souhaitent obtenir un titre protégé. Lors de cycles de formation, les personnes intéressées peuvent se préparer à l'examen et effectuer les modules nécessaires. Les personnes qui ont acquis le certificat de branche «Arbeitsagoge/-in» sont admises directement à l'examen professionnel d'accompagnant-e socioprofessionnel-le ; les personnes qui possèdent le certificat de branche «coordinateur/-trice en insertion professionnelle» (ARPIH) ou le certificat «Job Coaching – Supported Employment» (Agogis), sont admises directement à l'examen professionnel de job coach.

Informations complémentaires disponibles sur :

www.savoirsocial.ch/fr/projets

4 Bilan

Bilan en CHF	2019	2018
Actifs		
Liquidités	1'064'695	1'264'240
Créances provenant de livraisons et de prestations	3'593	13'270
Ducroire	-3'200	-11'300
Actifs de régularisation (transitoires)	1'028	1'673
Total liquidités	1'066'116	1'267'883
Mobilier	3'330	3'732
Immobilisations	3'330	3'732
Total actifs	1'069'446	1'271'615
Passifs		
Fonds de fluctuation et pour prestations extraordinaires	0	-734'222
Dettes résultants d'achats et de prestations de services	-2'518	-6'305
Autres engagements à court terme	-473'307	0
Passifs de régularisation (transitoires)	-93'621	-31'088
Total capitaux étrangers à court terme	-569'446	-771'615
Réserves du fonds	-500'000	-500'000
Capitaux propres	-500'000	-500'000
Total Passifs	-1'069'446	-1'271'615

5 Comptes annuels

Comptes annuels en CHF	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Produits			
Contributions des entreprises	3'262'249	3'396'571	3'280'843
Remboursements de contributions d'entreprises	-30'117	-10'000	-41'173
Pertes sur débiteurs/frais d'encaissement	7'550	-1'000	-10'550
Remboursement unique aux entreprises		-818'645	
Produit extraordinaire	225		210
Total produits	3'239'907	2'566'926	3'229'330
Dépenses			
Emploi de fonds / versement à organe responsable	-3'022'796	-3'015'049	-2'952'932
Prestations extraord. (cf. Art.5.2. règlement d'exécution)	-127'800	-150'752	-118'800
Versements forfaitaires à d'autres organisations	-33'800	-33'800	-33'800
Indemnités membres du comité	-16'882	-22'000	-21'119
Dépenses de personnel	-199'347	-210'968	-199'457
Frais locaux	-20'546	-22'000	-18'992
Coûts administratifs et frais d'exploitation	-25'474	-46'500	-30'725
IT / informatique (prestation de tiers)	-36'692	-35'000	-31'674
Conseil (prestation de tiers)	-8'004	-8'000	-7'916
Traduction (prestation de tiers)	-4'987	-5'000	-5'830
Amortissements	-1'932	-2'000	-2'149
Autrs frais financiers	-1'706	-500	-372
Impôts	-856	-2'000	-872
Dépenses extraordinaires	0	0	-1'837
Attribution fonds de fluct et prest. extr.	260'915	986'643	197'144
Total dépenses	-3'239'907	-2'566'926	-3'229'330
Résultat d'exploitation	0	0	0

6 Annexe aux comptes annuels

Indications sur les principes appliqués pour les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis dans le respect de la législation suisse, et en particulier des articles relatifs à la comptabilité commerciale ainsi qu'à l'établissement et la présentation des comptes du Code des obligations (art. 957 à 962).

Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

Les actifs immobilisés ont été amortis de manière indirecte et linéaire. Le mobilier et les équipements sur 5 ans, les machines de bureau, équipements informatiques et de communication sur 3 ans.

Nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle

Le nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle ne dépasse pas 10

Solde des engagements résultant de contrats de location, dans la mesure où ceux-ci n'arrivent pas à échéance ou ne peuvent pas être résiliés dans les douze mois suivant la date de clôture

Le solde est de CHF 77'760.00

Evénements importants survenus après la date du bilan

Aucun événement important susceptible de modifier la pertinence des comptes 2018 n'est survenu après la date du bilan.

7 Commentaire sur les comptes annuels

1. Bilan

Actifs

- Les créances relatives à des livraisons ont été amorties à 90%. Par conséquent, il y a pour 2019 un ducroire (pertes probables) de CHF 3200.-.
- Le compte de régularisation d'actifs comprend notamment les primes pour assurances et les locations pour imprimantes.

Passifs

- La différence par rapport à l'année précédente en ce qui concerne les engagements à court terme s'explique par le ruling fiscal. Selon celui-ci, le fonds pour fluctuation doit être ramené au moins tous les six ans à un solde de CHF 0.- (cela ressort également du règlement sur le fonds pour fluctuations, qui a été approuvé). C'était le cas à fin 2019. Le montant de CHF 473'307.- restant dans le fonds pour fluctuation à fin 2019 va être sorti de la comptabilité et va être remboursé en 2020, de façon unique, aux entreprises soumises en 2019.
- Les comptes de régularisation de passif concernent des dépenses à comptabiliser sur 2019 (comptabilité, révision, électricité, impôts, projets/prestations extraordinaires) et correspondent à CHF 93'621.-. Le montant est plus élevé qu'en 2018, car deux projets importants (prestations extraordinaires) ont été approuvés.

2. Compte de résultats

Produit

- A fin 2019, 3'507 entreprises étaient soumises au fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social. Les recettes durant l'année sous revue ont été de 3'262'249.-
- Environ CHF 30'117.- ont été remboursés aux entreprises. Les raisons à cela étaient les mêmes que lors de la dernière période : les entreprises ont annoncé un nombre trop élevé de rapports de travail, les pourcentages de postes n'étaient pas corrects et quelques entreprises n'étaient pas soumises à FONDSSOCIAL. Par rapport à l'année dernière, ce montant a diminué de CHF 11'056.-.
- Le produit extraordinaire correspond à la redistribution de la taxe CO2. Elle est remboursée proportionnellement au montant de la masse salariale AVS.

Dépenses

- Les membres de FONDSSOCIAL (OrTras et SAVOIRSOCIAL) ont obtenu pour les prestations fournies pour la formation professionnelle dans le domaine social un montant global de CHF 3'022'796.-. Dans ce contexte, la répartition a été la suivante : organisations membres cantonales 72 % et SAVOIRSOCIAL 28 % des du montant. Par rapport à 2018, cela signifie une augmentation de CHF 69'864.-. Cela s'explique par une augmentation du nombre de contrats d'apprentissage.
- Un montant de CHF 127'800.- a été versé en 2019 pour des prestations extraordinaires selon art. 5.2 du règlement d'exécution ; un montant de CHF 85'199.- a été comptabilisé dans les transitoires, ce montant sera payé en 2020.
- Sur la base de conventions existant entre FONDSSOCIAL et le fonds pour la formation professionnelle des horticulteurs et fleuristes, le fonds pour la formation professionnelle des menuisiers et nouvellement le fonds de la communauté d'intérêts des artisans du bois (IGHK), des montants forfaitaires ont été versés pour un total de CHF 33'800.
- Les indemnités pour le comité, les secteurs (ressorts) et les groupes de travail ont baissé de CHF 21'119.- à CHF 16'882.-. Cela s'explique en particulier par le fait qu'il y a eu une réunion de comité en moins.
- Les frais de personnel sont comparables à ceux de l'année précédente. A fin novembre 2019, un employé (poste à 20%) a pris sa retraite. Le poste de cet employé partant à la retraite ne va pas être repourvu ; le taux de travail de la collaboratrice spécialisée va être augmenté de 10% à 50% en 2020. Depuis les débuts de FONDSSOCIAL, les pourcentages ont constamment diminué en ce domaine. En 2020, le Secrétariat générale est doté de 130 %, soit 10% de moins qu'en 2019.
- Le coût des locaux, y compris l'électricité, est supérieur de CHF 1 554 à celui de l'année précédente, car le loyer et les frais annexes des nouveaux locaux sont légèrement plus élevés que ceux de l'ancien site.
- Les frais administratifs ont baissé de CHF 5'476.-, passant de CHF 30'950.- à CHF 25'474 (surtout, baisse de dépenses pour le matériel de bureau, les ports, etc.).
- Les coûts IT ont augmenté de CHF 5'000.- par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par les tests effectués en vue d'un futur envoi des déclarations par voie électronique.
- Les frais globaux d'administration, frais de personnel inclus, ont été de CHF 299'544.- et correspondent donc à peu près à ceux de 2018.
- Les autres charges financières sont plus élevées que l'année précédente en raison du paiement d'intérêts négatifs. Avec l'ouverture de nouveaux comptes bancaires et un contrôle encore plus étroit des recettes, ce chiffre devrait à nouveau diminuer dans les années à venir.

- Le résultat comptable concernant le fonds de fluctuation et pour prestations extraordinaire fait ressortir une dissolution de réserve (sortie de fonds) de CHF 260'915.-. Cela s'explique par le paiement de prestations extraordinaires ainsi que la réaction face à la baisse de recettes en raison de la baisse des contributions pour les entreprises dès le 1.1.2019.

8 Rapport de révision

Rapport de l'organe de révision sur la révision restreinte

À l'att. de l'Assemblée générale

Fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social FONDSSOCIAL, Olten

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) du Fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social **FONDSSOCIAL** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de cette révision.

Lors de notre révision, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et à l'acte de fondation.

En outre, nous attestons que les directives concernant les principes de présentation des comptes ainsi que les objets spécialement soumis au contrôle sont en conformité avec le concept «Comptabilité et révision des fonds en faveur de la formation professionnelle selon l'art. 60 LFPr».

Soleure, le 2 mars 2020

BDO AG

Thomas de Micheli

Réviseur responsable
Expert réviseur agréé

ppa. Isabelle Brügger

révisseuse agréée

9 Organes

Assemblée générale

- SAVOIRSOCIAL, Organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social
- OdA Gesundheit Soziales SG AR AI FL
- OdA GS Aargau, Organisation der Arbeitswelt Gesundheit und Soziales Aargau
- OdA Soziales Bern (d), Organisation der Arbeitswelt Soziales Kanton Bern
- OrTra-bef-s2, OrTra bernoise francophone santé-social
- OdA Soziales beider Basel, Organisation der Arbeitswelt Soziales beider Basel
- OrTra Santé-Social Fribourg, Organisation du monde du travail des domaines de la santé et du social du canton de Fribourg
- OrTra Santé-Social Jura, OrTra jurassienne santé-social
- OrTra santé-social Genève
- OdA Gesundheit und Soziales Graubünden
- zodas, Zentralschweizer Organisation der Arbeitswelt Soziales (LU/NW/OW/SZ/UR/ZG/GL)
- OrTra Neuchâtel santé-social, Organisation neuchâteloise du monde du travail pour la formation professionnelle dans les domaines de la santé et du social
- OdA Soziales Schaffhausen, Organisation der Arbeitswelt Soziales Schaffhausen (OdaS-SH)
- SOdAS, Stiftung OdA Gesundheit und Soziales im Kanton Solothurn
- OdA GS Thurgau, Organisation der Arbeitswelt Gesundheit und Soziales Thurgau
- OrTra santé-social Vaud, Organisation du monde du travail santé-social Vaud
- OrTra SSVs, Organisation du monde du travail des domaines de la santé et du travail social en Valais
- OdA S Organisation der Arbeitswelt Soziales Zürich
- FORMAS, l'Associazione per la formazione nelle strutture sanitarie e negli istituti sociali del Cantone Ticino

Comité

Présidence

- Esther Müller, zodas, Secrétaire générale, Présidente, déléguée par les OrTras cantonales et régionales
- Jutta Vallone, kibesuisse, Verband Kinderbetreuung Schweiz (responsable services aux membres / services centraux), Vice-présidente, déléguée par SAVOIRSOCIAL

Membres délégués par SAVOIRSOCIAL

- Rita Blättler, SAVOIRSOCIAL Organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social (Directrice), jusqu'à janvier 2019
- Remo Dörig, CDAS, Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (Secrétaire général adjoint, responsable des finances)
- Katrin Fuhrer, SAVOIRSOCIAL, Organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social (co-directrice a.i.) dès janvier 2019
- Mireille Grädel, INSOS Suisse, (Responsable gestion administrative / Directrice adjointe)
- Martina Valentin, SAVOIRSOCIAL, CURAVIVA Suisse (domaine spécialisé Enfants et adolescents, direction de projet)

Membres délégués par les OrTras cantonales et régionales

- Laurence Fournier, OrTra SSVs, Organisation du monde du travail des domaines de la santé et du travail social en Valais (Secrétaire générale)
- Marlis Hörler Böhi, OdA Gesundheit Soziales SG AR AI FL (Directrice générale)
- Hubert Schaller, OrTra Santé-Social Fribourg, Organisation du monde du travail des domaines de la santé et du social du canton de Fribourg (Président)
- Maria von Ow, OdA Soziales Schaffhausen, Organisation der Arbeitswelt Soziales Schaffhausen (Secrétaire générale), dès avril 2019

Responsables de secteurs

- **Finances et controlling :**
Remo Dörig
- **Communication :**
Mireille Grädel
- **Personnel :**
Laurence Fournier
- **Prestations extraordinaires :**
Jutta Vallone, a.i.
Hubert Schaller a.i.

Employés du Secrétariat général

- Catherine Bass, Directrice (80%)
- Barbara Hirsiger, employée spécialisée, Directrice adjointe (40%)
- Robert Grütter, employé spécialisé (20% jusqu'à fin novembre 2019)

Impressum

Responsabilité générale : Catherine Bass
Conception et mise en page : FONDSSOCIAL, Olten